

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 5

Rubrik: Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



ECHOS DE PARTOUT

Saviez-vous que...

- la France qui compte environ 300 000 apiculteurs produit annuellement pour 5 milliards de francs de miel.
- ce sont les abeilles caucasiennes grises qui auraient la moyenne de langue la plus longue et qu'elles peuvent toutes butiner le trèfle rouge.
- le venin d'abeille a le mérite de mobiliser les moyens de défense naturels de l'organisme sans déclencher les troubles constatés à la suite de l'administration de remèdes réalisés synthétiquement. Le venin est donc un stimulant.
- qu'en Norvège les miellées commencent avec les myrtilles, continuent avec les airelles rouges, dont il y a de grandes étendues, se poursuivent enfin avec le trèfle, les épilobes en épi et en bruyère.
- qu'en 1955 la Coopérative nationale des producteurs de miel hongrois a exporté six fois plus de miel qu'en 1938 qui fut avant la guerre une année record pour les exportations de miel hongrois.

Le problème de la gelée royale en France

Bien des apiculteurs, qui avaient mis tout leur espoir dans la production et... la vente de la gelée royale, se sont trouvés fort déçus de n'avoir pu, au cours de la saison et de l'arrière-saison, écouler le stock plus ou moins important qu'ils avaient constitué.

A tel point que l'on peut dire que le seul problème de la gelée royale est un problème de vente. Sauf pendant les années de « vaches grasses » qui ont suivi le lancement sur le marché des produits à base de gelée royale, ce produit de nos ruches a toujours été difficile à placer.

Mieux encore, plus grands étaient le nombre et la variété des marques et produits divers qui envahissaient le marché, plus faibles étaient les achats en gelée, des fabricants de produits.

Cette situation, vraiment paradoxale, donne à penser que l'utilisation de la gelée royale dans les produits qui se flattent d'en contenir, et qui axent leur publicité sur elle, est tout à fait fantaisiste.

Revue française d'Apiculture.

Remède contre les piqûres

Il s'agit d'une « teinture-mère de calendula » appliquée au moyen d'un tampon de ouate sur la partie piquée, aussitôt après l'enlèvement du dard. La guérison de la douleur et la disparition de l'inflamma-

tion sont, paraît-il, immédiates. La teinture-mère de calendula peut être obtenue, sans ordonnance, dans toutes les pharmacies homéopathiques.

Ce remède est anciennement connu de quelques personnes, mais il est sans doute utile de le rappeler.

Si « calendula » est efficace pour faire disparaître douleur et inflammation chez les sujets ordinaires, il n'en reste pas moins que ce remède n'est pas suffisant pour combattre les complications anaphylactiques chez les sujets ultra-sensibles et prédisposés à l'intolérance. Pour ces derniers le secours du médecin demeure nécessaire.

Dans l'antique Egypte le miel était l'aliment-roi

En Egypte, le miel a joué un rôle important dans la vie sociale de ses anciens habitants. Le roi Ménès, fondateur de la première dynastie des Pharaons, était surnommé l'apiculteur.

Les cartouches hiéroglyphiques des tombes en disent long sur l'importance de cet aliment. On y trouve même des jarres pleines de gâteaux de miel à côté des sacrophages aux fins de nourrir le mort dans l'autre vie.

Tous les médicaments des Pharaons contenaient du miel, du vin et du lait. Ils en faisaient un usage externe en l'appliquant sur les brûlures, les ulcères et sur les paupières en cas d'inflammation des yeux. Ils l'employaient par voie buccale comme laxatif, purgatif, dépuratif et fortifiant.

Gazette Apicole.
P. ZIMMERMANN.

L'apiculture en Allemagne orientale

C'est en Allemagne orientale que se trouve le climat continental le plus favorable pour l'apiculture. Il semble que les pertes subies aux ruchers pendant et après la guerre n'ont pas encore été entièrement réparées, aussi la production de miel est-elle insuffisante pour couvrir les besoins.

L'apiculteur doit donner 2,5 kg. de miel pour obtenir 7,5 kg. de sucre non dénaturé. Le reste de sa récolte est écoulé au prix de 7,5 DM le kg. Le sucre de betterave est encore rationné et le consommateur le paie 1,08 DM le kg. Le sucre destiné au nourrissement des abeilles coûte 2,80 DM le kg. ce qui représente le tiers du prix du miel.

L'Etat finance et organise des cours pour apiculteurs. Un centre pour la protection des abeilles s'occupe des cas d'empoisonnement. Si des dégâts sont causés aux colonies par les fumées et poussières industrielles un juste dédommagement est versé à l'apiculteur lésé. Les organisations apicoles obtiennent des subventions pour cours, conférences, travaux de recherches, etc. Un décret du 15 novembre 1951 règle la protection de l'apiculture, de l'apiculture pastorale, etc.

L'Apicoltore d'Italia.